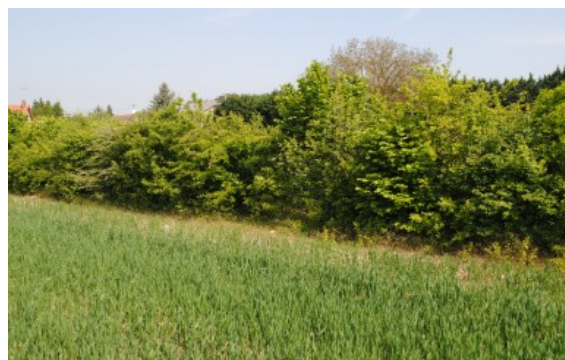




Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Biodiversité	Pays de Bourges	Référence : B_01_18	Date : avril 2011



## « Plantons le Décor »





le Grenelle  
Environnement

<b>Historique/Contexte</b>	Élaboration du Contrat Vert du Pays de Bourges en 1999. Plusieurs objectifs de lutte en découlent : - l'expansion de la Champagne Berrichonne au détriment des paysages de vallées et de bocage, - la simplification et la banalisation de la Champagne Berrichonne, - la mauvaise intégration de l'urbanisation dans le paysage, - une banalisation et une dégradation des entrées de villes et villages.
<b>Calendrier</b>	Lancement de l'opération « <b>Plantons le Décor</b> » dans le cadre des Contrats Régionaux avec le Pays de Bourges 2001-2004 et 2008-2012.
<b>Territoire</b>	Le Pays de Bourges soit 63 communes réparties dans la Communauté d'Agglomération « Bourges Plus » et les Communautés de Communes « Terres Vives », « Septaine », « Rampennes », « FerCher – Pays Florentais », « Terroirs d'Angillon » ainsi que Mehun-sur-Yèvre, Allouis et Saugy.
<b>Maître d'ouvrage</b>	Le Pays de Bourges apporte des conseils techniques, réalise des schémas de plantation, assure les commandes et les livraisons ainsi que toute la partie administrative.
<b>Maître d'œuvre</b>	Tout propriétaire ou locataire (avec l'accord du propriétaire) d'un espace où des plantations sont possibles (collectivités, particuliers, agriculteurs, associations, entreprises etc.)
<b>Objectifs</b>	Favoriser la plantation d'espèces locales adaptées à nos sols et conditions climatiques pour valoriser nos paysages, soutenir la biodiversité, lutter contre les phénomènes d'érosion et de pollution, développer des corridors écologiques favorables à la flore et à la faune locale etc.
<b>Travaux</b>	Le Pays de Bourges subventionne à 50% l'achat de plants et de fournitures pour la plantation de haies (minimum 50ml en zones urbanisées et 100ml en zones agricoles et naturelles), de bosquets (minimum 30m <sup>2</sup> et maximum 1ha) et d'alignements d'arbres (10 arbres minimum) composées d'essences végétales champêtres. La subvention peut être portée à 80% pour tous projets de haies de 300 ml minimum et plantées par une association/entreprise d'insertion.
<b>Difficultés</b>	Sensibiliser le monde agricole.
<b>Sensibilisation</b>	Campagne de presse, relation avec les élus, affichage, flyers.
<b>Coût de l'opération</b>	En 2011, planter une haie de 100ml suivant le cahier des charges du Pays de Bourges revient à environ 300€ (100ml de paillage biodégradable prépercé, 200 jeunes plants en racines nues, 200 collerettes biodégradables), soit environ 150€ à la charge du



# le Grenelle Environnement

	planteur.
<b>Financeurs</b>	Le Conseil Régional du Centre et le Conseil Général du Cher au travers des contrats passés avec le Pays de Bourges.
<b>Finalités du développement durable</b>	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
<b>Évaluation</b>	Depuis 2001 (16 campagnes de plantation), 96km de haies, 9,5km d'alignements d'arbres et 8ha de bosquets ont été plantés, soit environ 261 000 végétaux mis en terre et 630 porteurs de projet aidés.
<b>Singularité</b>	1 <sup>er</sup> Pays du Cher a lancé un programme de ce type. Un projet parallèle est en réflexion, qui s'intitule « Ferme-Abeille-Biodiversité » et qui vise à améliorer la biodiversité des campagnes pour la survie de l'abeille et des pollinisateurs en général (contrat entre agriculteurs et apiculteurs pour améliorer la valeur mellifère et pollinifère de différents aménagements : haies, jachères, semis intercultures).
<b>Contact</b>	Claire SCHNEIDER, Chargée de missions – Pays de Bourges 02 48 26 82 51/plantons-le-decor@wanadoo.fr
<b>Rédacteurs</b>	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre le Cher Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable – DREAL Centre / Patrick AYMARD / Tél : 02 54 53 21 35 Correspondant Développement Durable au SIDD – DDT 18 Etienne ZAWISLAK / Tél : 02 34 34 62 48



Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Biodiversité	8 communes du bord du Cher	Référence : 41_B_04	Date : mars 2010

## Opération zéro pesticide sur les bords du Cher (41)

Objectif zéro pesticide  
dans nos villes et villages

# le Grenelle Environnement

<b>Historique/Contexte</b>	<p>« Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » est une opération lancée par Loiret Nature Environnement (LNE) en 2005 dans le Loiret, reprise en 2009 par l'association Sologne Nature Environnement.</p> <p>Elle propose un accompagnement technique et sur le plan de la communication aux communes de Sologne qui souhaitent supprimer à terme leur utilisation de pesticide pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.</p>
<b>Calendrier</b>	<p>-23/02/1/2010 : signature groupée de la Charte d'engagement écocitoyen par 8 communes du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.</p> <p>-Accompagnement prévu sur 2 ans (2010-2011)</p>
<b>Territoire</b>	Châtres-sur-Cher, Langon, Noyers-sur-Cher, Mennetou-sur-Cher, Gièvres, Selles-sur-Cher, Villefranche-sur-Cher et La Chapelle-Montmartin, adhérente au pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communes
<b>Maître d'oeuvre</b>	Sologne Nature Environnement (SNE) et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de la région Centre
<b>Objectifs</b>	<p>-Supprimer progressivement l'utilisation des pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts en recourant à des techniques alternatives</p> <p>-Sensibiliser la population et communiquer sur la démarche de la commune au moyen d'animations et d'outils de sensibilisation</p>
<b>Contenu</b>	<p>-Formation des agents communaux aux techniques alternatives : méthodes préventives (paillage, balayage, plantes couvre-sol) et curatives (désherbage mécanique et thermique)</p> <p>-Mise en place d'un plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires</p>
<b>Difficultés</b>	Faire accepter la présence d'herbes spontanées dans la commune

# le Grenelle Environnement

<b>Sensibilisation</b>	<p>Les actions de sensibilisation et de communication réalisées par Sologne Nature Environnement ont pour but d'expliquer et de valoriser la démarche entreprise par la commune. Il s'agit notamment d'améliorer l'acceptation des herbes spontanées, qui ont une plus grande place dans une commune « Zéro pesticide ». Ces actions seront déclinées de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-sensibilisation des élus et personnels concernés par la démarche</li> <li>-animations scolaires et grand public</li> <li>-conférences-débat sur le thème des pesticides</li> <li>-sorties à la découverte des herbes folles</li> <li>-articles pour le bulletin municipal et la presse</li> <li>-participation à la vie locale (marchés bio, comités de quartier...)</li> </ul>
<b>Coût de l'opération</b>	Coût moyen de 8000€ par commune sur 2 ans pour l'accompagnement technique et communication.
<b>Financeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- partenaires SNE et la FREDON Centre prennent en charge 20%</li> <li>-l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne soutient le projet à hauteur de 30%,</li> <li>-chaque commune ne prend en charge que 50% du coût réel de l'opération.</li> </ul>
<b>Dispositif-cadre</b>	DCE / Plan Ecophyto 2018
<b>Politiques publiques de référence</b>	2010, Année de la biodiversité
<b>Évaluation</b>	<p>Adhésion des habitants à la démarche</p> <p>Participation aux actions de sensibilisation (animations, conférences...)</p> <p>Suivi de la biodiversité sur la zone pilote</p>
<b>Singularité</b>	Association de communes volontaires qui permet de minimiser les coûts induits par le programme et de mutualiser les outils et les formations techniques
<b>Contacts</b>	Lorraine BOURGET, Sologne Nature Environnement Référents Zéro pesticide de chaque commune

<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	---

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Déchets	Saint-Amandois (CHER)	Référence : D_01_18	Date : avril 2011

## Redevance dans le Saint-Amandois





<b>Historique/Contexte</b>	<p>L'impact de l'homme sur la nature n'est plus à prouver. Par un mode de tri responsable, l'individu peut, à son échelle réduire "son empreinte écologique" c'est à dire la trace qu'il imprime sur la planète.</p> <p>Constatant que chaque habitant a jeté en 2005, 371 kg/hab/an d'OMA (Déchets d'emballages + verre + Ordures ménagères Résiduelles), le SIRTOM a souhaité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la réduction des déchets, la diminution des quantités de déchets confiées aux collectivités et l'utilisation optimale des filières de valorisation des déchets ménagers (augmentation des quantités de déchets dirigées vers le recyclage et le compostage).</li> <li>- Maîtriser la hausse des coûts du service public déchets et en améliorer la transparence.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Début de l'application : le 1 janvier 2010
<b>Territoire</b>	<p>Le périmètre du Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Saint-Amandois (SMIRTOM), couvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 communes,</li> <li>- 10 Communautés de communes,</li> </ul> <p>Pour un total de 99 communes correspondant à une population de 61 000 habitants, soit une <b>densité de 27hab/km<sup>2</sup></b>.</p>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Par arrêté préfectoral du 5 novembre 2001, le syndicat se transformait et devenait le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Saint-Amandois (SMIRTOM).
<b>Partenaires</b>	<p>-collecteur : Société SITA centre Ouest, Agence Berry Limousin</p> <p>-Gestionnaire : Plastic Omnium</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer les tonnages des ordures ménagères résiduelles (OMR) pour maîtriser l'augmentation prévue (8,2 € à 40 € la tonne) de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),</li> <li>- Garder une TVA à taux réduit,</li> <li>- Optimiser la collecte,</li> <li>- Répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement sur le recyclage</li> </ul>





le Grenelle  
Environnement

	<b>Protéger la planète et l'avenir de nos enfants.</b>
<b>Travaux</b>	2,5 M€ TTC en 2009 pour : enquête, achat et mise en place des bacs, puces, équipement informatique des bennes, expertise et communication.
<b>Difficultés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication en moyens humains importante,</li> <li>- Opérations techniques financières compliquées (régime dérogatoire, 6 trésoreries différentes...),</li> <li>- Affichage visible du coût des déchets : facture spécifique pour chacun des propriétaires du montant de la redevance.</li> </ul> <p>Enfin le régime dérogatoire impactant le coefficient d'intégration fiscale (CIF), peut être un frein financier.</p>
<b>Sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude de faisabilité en 2006,</li> <li>- Campagne d'information en 2007,</li> <li>- Information aux élus en 2008 ,</li> <li>- Organisation de 24 réunions publiques en 2009.</li> </ul>
<b>Principe de facturation</b>	<p>Le SMIRTOM doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer et entretenir le fichier des usagers,</li> <li>- Émettre les factures avec leur mise en recouvrement,</li> <li>- Recevoir les questions et réclamations des usagers et y répondre,</li> <li>- Équilibrer le budget.</li> </ul> <p>La RI est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une partie fixe permettant de recouvrer 70% de la recette * sans risque pour la collectivité</li> <li>- une partie variable représentant 30 % du budget * autorisant ainsi un système incitatif</li> </ul>
<b>Financeurs</b>	<p>Subventions du conseil général du Cher et de l'ADEME,</p> <p>Participation des éco-organismes au fonctionnement, (barème E) : Eco-emballage, ADELPHE,</p>
<b>Politiques publiques de référence</b>	Loi Grenelle 2 : Mettre en place une gestion durable des déchets
<b>Finalités du développement durable</b>	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
<b>Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimisation des circuits de collecte : réduction des circuits (de 65 à 50) et des bennes OMR (de 13 à 8),</li> <li>- Diminution de la pénibilité du travail des ripeurs car 100% de la population est conteneurisée,</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des tonnages OMR (40%),</li> <li>- Distribution de 8500 composteurs individuels (10 € par foyer),</li> <li>- Augmentation des tonnages de collecte sélective : + 19 % pour les journaux, revues et magazines, + 49 % pour les corps creux et + 6% pour le verre,</li> <li>- Augmentation des recettes de valorisation,</li> <li>- Baisse de 26 % des déchets collectés en porte à porte par usager,</li> <li>- Baisse de 22 % du prix de la collecte par habitant (de 107,70 € en 2007 à 84,10 € en 2010). Un foyer d'une personne économise 20 € et un foyer de 4 personnes économise 50 € sur sa facture de redevance incitative.</li> </ul> <p><b>Au résultat, le compte administratif laisse apparaître des recettes en forte augmentation.</b></p>
<b>Singularité</b>	<p>Particularité unique en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un seuil minimum facturable de 12 vidages minimum,</li> <li>- Un seuil maximum facturable de 36 vidages maximum.</li> </ul>
<b>Contacts</b>	<p>Contacts M. Bernard Jamet, Président du SMIRTOM St-Amandois &amp; Jean-Baptiste MERCHIER, Directeur - ZA - Avenue Gérard Morel - 18 200 DREVANT / Tel : 02 48 60 66 89</p>
<b>Rédacteur</b>	<p>Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50</p>

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour l'éclairage	Département du Cher (18)	Référence : 18-EE-01	Date : Juin 2012

## Diagnostics « éclairage public » dans le Cher (18)



Source : service départemental d'électricité 18

<p><b>Historique/Contexte</b></p>	<p>Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher est un établissement public de coopération intercommunale qui rassemble les 290 communes du département du Cher et 9 communautés de communes. Il est propriétaire des réseaux électriques basse et moyenne tension ainsi que des canalisations de gaz à basse et moyenne pression qu'il concède respectivement à ERDF et GRDF. Le SDE 18 a donc pour mission essentielle de contrôler la gestion des réseaux par ses concessionnaires afin de garantir l'égal accès de tous à l'énergie, il s'assure de la qualité et de la fiabilité du réseau.</p> <p>Le Syndicat, au fil des années, a élargi ses compétences. Outre ses compétences historiques de distribution d'électricité et de gaz, il propose également des compétences dites « à la carte » comme le conseil en énergies renouvelables, la numérisation cadastrale et le système d'information géographique (SIG), et la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation, de réparation, d'extension et de mise en valeur de l'éclairage public.</p> <p>Il est possible, pour les communes, d'obtenir cette dernière compétence à l'aide de deux formules d'adhésion. Elles peuvent choisir de bénéficier d'un transfert complet de la compétence incluant <b>les travaux, la gestion et la maintenance des ouvrages d'éclairage public, ou bien de bénéficier d'un transfert allégé de la compétence se limitant aux travaux et à la gestion des ouvrages d'éclairage public.</b></p> <p>Dans ce cadre, le SDE 18 propose de procéder au diagnostic des systèmes d'éclairage publics des communes</p>
<p><b>Contenu</b></p>	<p>Le SDE 18, dans le cadre de la gestion des ouvrages, a souhaité proposer aux collectivités volontaires un diagnostic de leur éclairage public.</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>Appel d'offres : 2ème semestre 2010 Lancement des études <u>de diagnostic</u> : janvier 2011 <u>Fin de l'opération</u> : 2013</p>
<p><b>Territoire</b></p>	<p>Département du Cher</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>SDE 18</p>
<p><b>Maître d'œuvre</b></p>	<p>INERGIE ADAPT Clermont Ferrand</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>L'étude s'inscrit dans la démarche « éclairer juste ». Son objectif est de permettre à la collectivité de mieux connaître le fonctionnement de son parc d'éclairage public, et de lui proposer un schéma directeur de rénovation lui permettant de faire des économies d'énergie tout en assurant la juste lumière nécessaire et en se conformant aux règles de sécurité.</p>

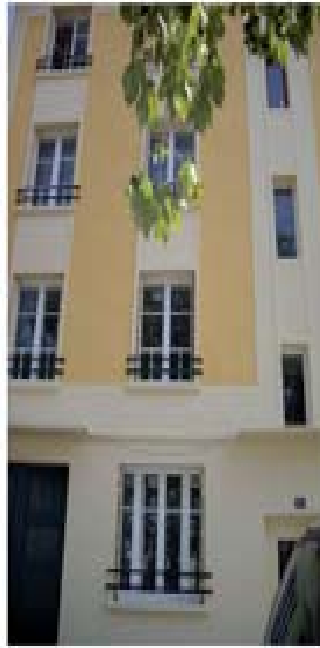


<b>Difficultés</b>	///
<b>Sensibilisation</b>	Information et présentation des diagnostics par le Président lors d'un comité syndical puis lors de réunions géographiques (c'est-à-dire des réunions de proximité avec les élus dans le département) - Dans le bulletin d'information trimestriel édité par le syndicat - Par les techniciens éclairage public, lors de rencontre annuelle avec chacun des maires
<b>Coût de l'opération</b>	Coût total estimé : 280 000 € HT Coût du diagnostic par point lumineux : entre 3.30 et 4.10 € HT (recensement non compris)
<b>Financeurs</b>	L'ensemble de cette prestation est financé sur les fonds propres du SDE 18, avec la participation de l'ADEME à hauteur de 50%.
<b>Dispositif-cadre</b>	///
<b>Finalités du développement durable</b>	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
<b>Évaluation</b>	En 2011 : 66 diagnostics réalisés En 2012 : 57 diagnostics en cours
<b>Singularité</b>	///
<b>Contacts</b>	Laurent JACQUET responsable du service éclairage public SDE 18 <a href="mailto:l.jacquet@sde18.com">l.jacquet@sde18.com</a> Corinne JAILLETTE directrice des services techniques SDE 18 <a href="mailto:c.jaillette@sde18.com">c.jaillette@sde18.com</a> 02 48 50 85 40

<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	---

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le bâtiment	Bourges	EB_01_18	Date : août 2010

## Réhabilitation BBC à Bourges



17 rue Jean de Berry - Bourges



<b>Historique/Contexte</b>	En 2007, lancement d'une OPAH sur Bourges par la communauté d'agglomération Bourges plus
<b>Calendrier</b>	-fin 2007: 1ers contacts entre les propriétaires et Bourges plus -09/2010: réception du chantier
<b>Territoire</b>	Bourges - Cher
<b>Maître d'ouvrage</b>	Privé (famille Turpin)
<b>Maître d'oeuvre</b>	Architecte, Mr Gimonet-Bourges
<b>Objectifs</b>	Concilier réhabilitation et développement durable
<b>Travaux</b>	-capteur photovoltaïque sur la façade arrière (72m <sup>2</sup> ) -CES solaires -ventilation mécanique double-flux -puits canadien -création de jardins d'hiver
<b>Difficultés</b>	
<b>Coût de l'opération</b>	550 000 TTC (7 logements: 3 T2, 3 T3, 1 T4)
<b>Financeurs</b>	Subvention ANAH/CR
<b>Finalités</b>	Lutte contre les changements climatiques
<b>Évaluation</b>	
<b>Singularité</b>	-Certification CERQUAL -1ère opération certifiée au niveau national en matière de logement privé
<b>Contacts</b>	DDT18-Patrick Chambrier (02 34 34 62 15)

<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable pour le Cher et l'Indre Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 54 53 21 35
------------------	---

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Energie pour le bâtiment	Ville de Bourges	Référence : EB_03_18	Date : Février 2011

## Chaufferie biomasse à Bourges (18)





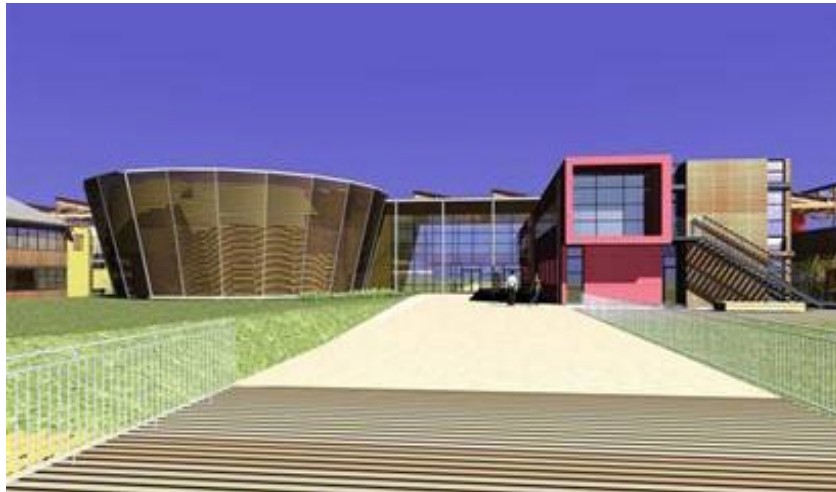
Historique/Contexte	<p>Nécessité de remplacer une chaufferie centrale vieillissante, défaillante et fonctionnant avec des énergies fossiles, raccordée au réseau de chaleur de Bourges.</p> <p>Ce réseau, construit dans les années 60, sera complètement rénové avec pour objectif de remplacer 10 km de canalisation .</p>
Calendrier	<p>Entre septembre 2008 et juillet 2009 réfection complète des 10 km de réseau de chaleur. Celui-ci permettra la distribution de chaleur à 4000 logements sociaux (10 000 habitants), plus de nombreux équipements et établissements publics (collège, piscine, etc)</p> <p>Le 3 avril 2009 pose de la première pierre de la future chaufferie au bois de Bourges ( 2 chaudières) .</p> <p>Le 12 octobre 2010, les 2 chaudières au bois (dites biomasses) ont été allumées.</p>
Territoire	Quartier Chancellerie-Gibjoncs, <i>via</i> un réseau rénové et élargi.
Autorité concédante	Ville de Bourges
Exploitation	<p>Délégation de service public pour 20 ans à compter de septembre 2009 à la société</p> <p>Bourges Bio Energie Services, filiale de COFELY, filiale de GDF Suez, qui consacre 4 ETP à l'exploitation de la chaufferie.</p> <p>La chaufferie fonctionne approximativement du 1er octobre au 15 mai.</p>
Objectifs	<p>La ville de Bourges a souhaité privilégier trois critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement durable</li> <li>Sécurisation de l'approvisionnement</li> <li>Coût de la chaleur</li> </ul> <p>Le choix de recourir à la combustion du bois répond à ces critères environnementaux, économiques, et sociaux :</p> <p>Le bois est une ressource renouvelable et valorise le traitement des déchets ligneux . Les émissions de gaz à effet de serre seront diminuées (diminution des polluants en limitant le recours aux énergies fossiles, bilan nul des émissions de CO<sub>2</sub>, etc...) .</p> <p>Les sources d'énergie seront diversifiées. En privilégiant une ressource indépendante du prix du pétrole, on s'assure d'avoir des prix stables dans le temps. Cette énergie locale sera valorisée. L'approvisionnement de la chaudière bois pourra être assuré par un réseau de scieries locales (distance de transports moindres) ; -</p> <p>Abaisser les charges des locataires des logements sociaux qui représentent près de 90 % des bâtiments desservis.</p>

<b>Contenu</b>	<p>2 chaudières bois de 8 mégawatts chacune.</p> <p>Le bois couvre 86% des besoins en chaleur, vient en complément le fuel domestique à hauteur de 2 %, le Gaz à hauteur de 12 %. Ce dernier sert de secours en cas de pénurie de bois.</p> <p>plateforme de stockage du bois, qui emploiera 2 personnes</p> <p><u>Dispositif HQE</u></p> <p>l'installation de panneaux solaires photovoltaïques (160 m<sup>2</sup>) et d'un système de récupération d'eau de pluie de 2000 m<sup>3</sup>/an assure une production d'électricité et une production d'eau équivalentes aux besoins de la chaufferie.</p>
<b>Dechets</b>	<p>Les cendres sont dirigées vers une plateforme de compostage (Marmagne) où elles entrent dans la composition de terreaux.</p>
<b>Approvisionnement</b>	<p>Il est assuré par COVEN (filiale de GDF Suez) actuellement dans un rayon de 80 km autour de Bourges, prochainement ramenés à 10 avec la construction d'une nouvelle plateforme à Marmagne (création de 5 emplois).</p> <p>Estimation 30 000 tonnes par an, 4 à 6 semi-remorques par jour en plein hiver.</p> <p>Déchets de bois : déchets de scierie, écorces, etc</p> <p>Taux d'humidité compris entre 25 et 50 % conditionne l'acceptation de la livraison.</p> <p>Le bois est payé au poids, corrigé du taux d'humidité, chaque livraison est échantillonnée pour passage à l'étuve.</p>
<b>Impact écologique</b>	<p>Division par onze des gaz à effet de serre.</p> <p>Avant, 37 000 tonnes de CO<sup>2</sup> étaient rejetées chaque année, depuis 2010, seulement 3280 tonnes de CO<sup>2</sup> sont émises.</p> <p>5 500 TEP/an d'énergie fossile substituées.</p>
<b>Impact financier</b>	<p>Baisse des factures.</p> <p>Ce système engendre une baisse significative des factures pour les usagers de plus de 13,8% à prix d'énergie constant.</p>
<b>Impact économique</b>	<p>La filière bois redynamisée.</p> <p>Ce qui aura un impact notamment en terme d'emploi, dans le Berry.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>ADEME, ANRU, Conseil Régional Centre, GIE Bourges habitat</p>
<b>Finalités du développement durable</b>	<p>Lutte contre les changements climatiques</p>
<b>Coût de l'opération</b>	<p>Le coût de l'opération est de 20 M€ TTC d'investissement.</p> <p><u>Financement</u></p> <p>ADEME : 2 M€ (dont 1,780 M€ Fonds chaleur)</p> <p>ANRU : 1 M€</p> <p>Conseil Régional Centre : 421 K€ dont 75 K€ pour le photovoltaïque (lauréat de l'appel à projet intégration architecturale des systèmes photovoltaïques en 2008)</p>
<b>Contacts</b>	<p>Bourges Bio Energie Services, filiale de COFELY, filiale de GDF Suez</p>



Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le bâtiment	SUBDRAY (CHER)	EB_02_18	Date : août 2010

## Lycée agricole de Subdray





# le Grenelle Environnement

<b>Historique/Contexte</b>	Lycée agricole de Bourges vétuste en 2005 Création du lycée agricole d'aujourd'hui
<b>Calendrier</b>	Inauguré en 2009
<b>Territoire</b>	Commune du Subdray – Cher (18)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Conseil régional
<b>Maître d'œuvre</b>	Equipe Atelier Carre D'ARCHE
<b>Objectifs</b>	-Efficacité énergétique, économie d'énergie -Amélioration des objectifs de la RT 2005 de 30% - Filière bois ( à valider)
<b>Travaux</b>	<b>Implanté sur 240 hectares, l'ensemble comprend un lycée, une exploitation agricole, un gymnase et deux centres de formation, un pour les apprentis et un pour adultes</b>
<b>Difficultés</b>	Délai court (15mois)
<b>Sensibilisation</b>	Le Guide de la Qualité pour des Constructions Durables (GQCD) est l'expression claire et systémique des exigences et des performances recommandées par le maître d'ouvrage à ses partenaires de l'acte de construire pour répondre aux attentes régionales.  Ses objectifs sont d'améliorer le niveau de qualité des projets immobiliers, la performance énergétique des établissements, et de donner les moyens d'atteindre ces exigences.
<b>Coût de l'opération</b>	74 M€ Le Maître d'Ouvrage finance non seulement l'investissement que représentent les bâtiments, mais aussi l'exploitation et la maintenance de l'établissement.
<b>Financeurs</b>	Conseil régional
<b>Politiques publiques de référence</b>	HQE
<b>Finalités du développement durable</b>	Lutte contre les changements climatiques
<b>Évaluation</b>	
<b>Singularité</b>	Le bois est utilisé dans la construction des bâtiments et comme source d'énergie (chaufferie bois énergie).



# le Grenelle Environnement

	<p>La verrière qui dessert l'établissement est composée de panneaux photovoltaïques qui produiront de l'électricité, tandis que des capteurs thermiques fourniront l'eau chaude. Les toitures végétalisées contribueront à l'isolation, quand les jardins filtrants serviront de station d'épuration naturelle.</p> <p>Un traitement paysager du site avec le développement des zones boisées en fait un chantier à faibles nuisances,</p>
<b>Contacts</b>	

<b>Rédacteur</b>	<p>Correspondant Aménagement Durable pour le Cher et l'Indre- Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 54 53 21 35</p>
------------------	---

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le bâtiment	Bourges (Cher)	Référence : 18_EB_04	Date : juillet 2012

## Construction du siège du syndicat départemental d'énergie du Cher (18)



Source : SDE 18

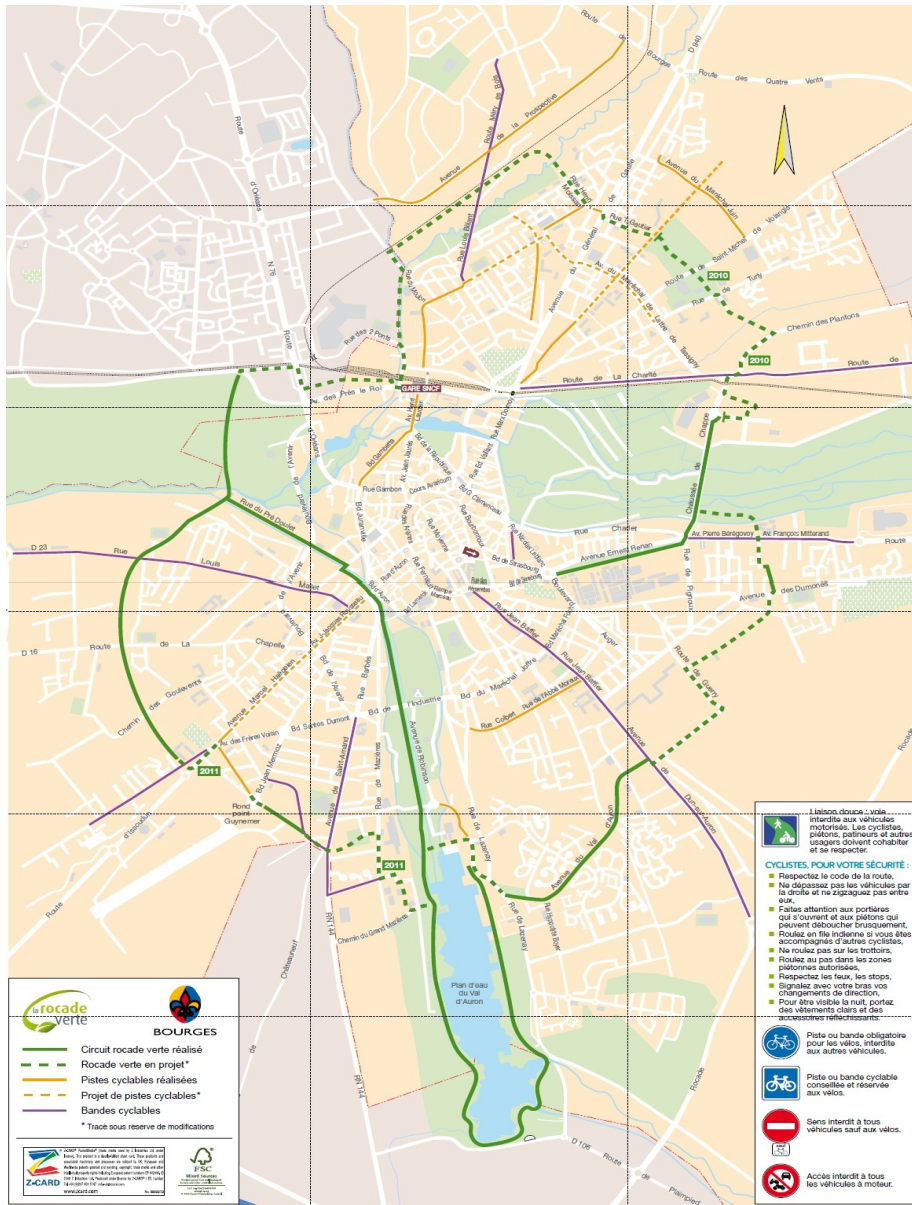
<b>Historique/Contexte</b>	Le SDE 18 occupait des locaux pris à bail locatif (prix élevé). Le bâtiment énergivore ne correspondait pas à l'image et à la politique en faveur des économies d'énergie
<b>Calendrier</b>	-Mars 2011 : début des travaux -Décembre 2011 : fin des travaux -Juin 2012 : inauguration
<b>Territoire</b>	Technopôle de Lahitolle à Bourges
<b>Maître d'ouvrage</b>	Syndicat départemental d'énergie du Cher Maîtrise d'ouvrage déléguée : Sem Territoria
<b>Maître d'œuvre</b>	Architecte : Carré d'Arche – Olivier AUDEBERT
<b>Objectifs</b>	Construire un bâtiment à énergie positive BEPOS, qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme
<b>Travaux</b>	<p><b>Construction du siège du SDE18, bâtiment de 1050m<sup>2</sup> sur 4 niveaux. Principales caractéristiques techniques :</b></p> <p><b>1) Capteurs photovoltaïques</b></p> <p>-150 m<sup>2</sup> de capteurs photovoltaïques amorphes en toiture terrasse, en surépaisseur de l'étanchéité ; ont un rendement compris entre 6 et 8 % (<i>rapport entre la quantité d'énergie reçue et la quantité d'énergie produite</i>)</p> <p>-40 m<sup>2</sup> de capteurs photovoltaïques monocristallins ; ont un rendement compris entre 12 et 15%</p> <p><b>2) Chauffage et ventilation</b></p> <p>-<b>Pompe à chaleur air/eau</b> réversible (permet d'assurer le chauffage des locaux et un rafraîchissement l'été) ; appoint -chauffage dans les locaux assurés par des <b>panneaux rayonnants</b> basse température en plafond (environ 35/40°C) ; <b>système de régulation</b> du chauffage de chaque pièce via une plate-forme web</p> <p>-<b>Ventilation double flux</b></p> <p><b>3) Structure bâtiments</b></p> <p>-<b>Les ouvrants</b></p> <p>Contacteurs installés sur chaque fenêtre. Dès l'ouverture de celle-ci, le chauffage de la pièce est coupé. ; stores extérieurs (Brise-soleil orientables) sur les parois vitrées Est, Ouest et Sud</p>

	<p><b>-Éclairage : détecteurs de présence &amp; détecteurs crépusculaires</b> pour tous les équipements ; <b>éclairage à LED</b> pour les circulations et sanitaires + bornes à LED en terrasse ; <b>éclairage sur pied</b> dans les bureaux. Lampe basse consommation.</p> <p><b>4) Autres aspects techniques</b></p> <p><b>-Ascenseur</b> qui récupère l'énergie à la descente (permet d'économiser 75% d'énergie en comparaison d'un modèle classique)</p> <p><b>-6 vélos à assistance électrique.</b></p> <p><b>-Borne de rechargement</b> pour les véhicules électriques</p>
<b>Difficultés</b>	/
<b>Sensibilisation</b>	Inauguration en présence de 450 personnes Visites organisées avec tous les élus du département
<b>Coût de l'opération</b>	-2,8 millions d'euros TTC (foncier compris) soit 2545 € TTC/m <sup>2</sup>
<b>Financeurs</b>	<p><u>Fonds propres</u> :</p> <p>-330 000 € (vente des locaux du SDE 18)</p> <p>-40 000 € (vente d'une propriété du SDE 18)</p> <p><u>Emprunt</u> :</p> <p>-850 000 € sur 5 ans (à un taux de 2,5%)</p> <p><u>Solde</u> :</p> <p>-Autofinancement généré par les excédents</p>
<b>Finalités du développement durable</b>	<p>-Lutte contre le changement climatique</p> <p>-Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>
<b>Évaluation</b>	/
<b>Singularité</b>	1er bâtiment BEPOS du Cher
<b>Contacts</b>	Corinne JAILLETTE directrice des services techniques SDE 18 <a href="mailto:c.jaillette@sde18.com">c.jaillette@sde18.com</a> 02 48 50 85 40
<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 51



Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour les déplacements	Ville de BOURGES (Cher)	Référence : ET-01-18	Date : juin 2011

## La Rocade verte de Bourges





# le Grenelle Environnement

<b>Historique/Contexte</b>	<p>Constat sur Bourges: 70% des trajets se font en voiture et la moitié d'entre eux sont de moins de trois km.</p> <p>Par ailleurs, la topographie de la ville ne fait apparaître qu'un dénivelé de 30m entre son point le plus bas et son point le plus haut.</p> <p>De plus, afin de favoriser les déplacements non polluants et réduire l'utilisation de la voiture en ville, la commune de Bourges a souhaité créer un réseau de pistes cyclables en site propre pour se déplacer d'un point à un autre, sans utiliser la voiture et surtout de façon sécurisée.</p>
<b>Calendrier</b>	Fin 2009 - 2014
<b>Territoire</b>	Commune de Bourges
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Bourges
<b>Objectifs</b>	<p>Ceinturer la ville et relier les quartiers entre eux par une voie verte sécurisée pour cyclistes, piétons (accessibles avec poussettes), personnes à mobilité réduite et éventuellement personnes en roller,</p> <p>Permettre aux habitants une alternative à la voiture,</p> <p>Offrir un lieu de promenade, de rencontre.</p>
<b>Travaux</b>	<p>15,9 km de réalisés sur les 27,6 km de prévus.</p> <p>Largeur variant de 2,50m (zone urbaine) à 3,50m.</p> <p>Revêtement en stabilisé avec liant végétal.</p>
<b>Difficultés</b>	Relier les divers tronçons entre eux (acquisitions foncières), Traversées de voiries (RD).
<b>Sensibilisation</b>	Fourniture du guide d'utilisation du vélo (règles élémentaires de sécurité, équipements du vélo, description des différents aménagements cyclables existants avec cartes des pistes cyclables).
<b>Coût de l'opération</b>	<p>Les travaux 2011 sont consacrés à la liaison Aéroport-Plan d'eau du val d'Auron d'une longueur de 2,8 km, pour un coût d'environ 545 000 € TTC.</p> <p>Le coût de l'ensemble de l'opération est estimé à 6M € TTC.</p>
<b>Financeurs</b>	La commune de Bourges à 100 %
<b>Politiques publiques de référence</b>	<p>Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (Loi LAURE).</p> <p>Cette loi impose à la ville qui rénove ou crée une voirie de créer à cette occasion des aménagements cyclables.</p>



# le Grenelle Environnement

<b>Finalités du développement durable</b>	Lutte contre les changements climatiques
<b>Évaluation</b>	Suivi des réalisations par rapport au programme affiché
<b>Singularité</b>	Seul projet pour le vélo de loisir et le vélo utile en région Centre de cette ampleur,
<b>Contacts</b>	Anne PAEPEGAEY - Direction de l'écologie et du développement durable - Tél : 02 48 57 82 38

<b>Rédacteur</b>	Correspondant Développement Durable au SIDD – DDT 18 Etienne ZAWISLAK / Tél : 02 34 34 62 48
------------------	---

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Transport - Utilisation du vélo	Cher - Ville de BOURGES	Référence :	Date : 21 juin 2011

## Commune de Bourges



# Prêt gratuit de vélo

<b>Historique/Contexte</b>	<p>Constat sur Bourges: 70% des trajets se font en voiture et la moitié d'entre eux sont de moins de trois kms.</p> <p>Une enquête auprès des habitants de la commune a été menée. Il en ressort une demande auprès de la mairie de mettre des vélos à disposition de ses habitants.</p>
<b>Calendrier</b>	Mise en place du dispositif en 2010
<b>Territoire</b>	Les « pistes cyclables » sur la commune de Bourges se répartissent en : 12,5 km de liaisons douces (hors voirie), 11,8 km en site propre et 12 km de contre-sens cyclable.
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Bourges
<b>Objectifs</b>	<p>Faire changer les habitudes de transport sur de courtes distances,</p> <p>Accompagner les habitants à l'usage du vélo,</p> <p>Pérenniser l'utilisation du vélo par un achat personnel.</p>
<b>Dispositif mis en place</b>	<p>65 vélos mis à disposition gratuitement pour les habitants de Bourges et de l'Agglomération de Bourges PLUS qui travaillent à Bourges, pendant 6 mois maximum. (Chèque de caution de 50 € restitué à la fin, si le vélo est rendu en bon état). L'entretien est à la charge de l'utilisateur.</p> <p>130 points de stationnement vélos existants (170 en plus, à venir).</p>
<b>Difficultés</b>	Convaincre les Berruyers d'utiliser les vélos
<b>Sensibilisation</b>	Fourniture du guide d'utilisation du vélo (règles élémentaires de sécurité, équipements du vélo, description des différents aménagements cyclables existants avec cartes des pistes cyclables).
<b>Coût de l'opération</b>	Le coût d'un vélo est de 358 € TTC
<b>Financeurs</b>	Commune de Bourges
<b>Politiques publiques de référence</b>	Grenelle 2
<b>Évaluation</b>	Suivi statistique régulier
<b>Singularité</b>	Prêt gratuit d'un vélo pendant 6 mois maximum
<b>Contacts</b>	Anne PAEPEGAEY - Direction de l'écologie et du développement durable - Tél : 02 48 57 82 38
<b>Rédacteur</b>	Correspondant Développement Durable au SIDD – DDT 18 Etienne ZAWISLAK / Tél : 02 34 34 62 48



Thème	Territoire	Fiche bonne pratique	
Préservation de la ressource	Cher	Référence :	Date : 20 mai 2011





# le Grenelle Environnement

<b>Historique/Contexte</b>	<p>L'espace est une ressource limitée sur laquelle s'exercent de nombreux enjeux et intérêts. L'urbanisation, le développement des activités économiques, les infrastructures de transport conduisent à une forte consommation d'espace, tant au niveau national que local.</p> <p>Chaque année en France, environ 70 000 ha de surface agricole utile sont consommés par l'artificialisation, soit l'équivalent d'un département français tous les dix ans.</p> <p>Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche a souhaité en 2008 que soit mis en place dans chaque département un groupe de travail "agriculture, urbanisme et territoires" chargé d'établir un constat départemental et des principes partagés de préservation des espaces agricoles et naturels.</p>
<b>Calendrier</b>	La charte "agriculture, urbanisme et territoires" a été signée à la préfecture du Cher le 20 septembre 2010.
<b>Territoire</b>	Le département du CHER
<b>Maître d'ouvrage</b>	Groupe départemental agriculture, urbanisme et territoires
<b>Maître d'œuvre</b>	DDT 18
<b>Objectifs</b>	Au travers de la charte "agriculture, urbanisme et territoires", les signataires s'engagent en faveur d'une gestion durable de l'espace, économe et concertée, préservant les potentialités des territoires, pour nos besoins et ceux des générations futures.
<b>Travaux</b>	Sans objet
<b>Difficultés rencontrées</b>	Prise de conscience de la consommation d'espace agricole Durée de réflexion, d'échanges et de rédaction (2 années)
<b>Sensibilisation</b>	Application concrète de la charte
<b>Coût de l'opération</b>	Sans objet
<b>Signataires</b>	<p><u>État</u> : Préfecture du Cher</p> <p><u>Collectivités territoriales</u> : Conseil général du Cher, Association des maires du Cher, Communauté d'agglomération Bourges Plus, Syndicat intercommunal pour la révision et le suivi du schéma directeur de l'agglomération berruyère, Pays de Loire Val d'Aubois, Pays de Vierzon, Pays de Bourges, Pays Sancerre Sologne, Pays Berry Saint Amandois</p> <p><u>Organisations professionnelles</u> : Chambre agriculture, FDSEA, Coordination rurale, Jeunes agriculteurs, Centre régional de la</p>



le Grenelle  
Environnement

	<p>propriété forestière, Fédération des chasseurs</p> <p><u>Acteurs du territoire</u> : Safer, Agence de développement du Cher (ADC), Sologne nature environnement, Syndicat de la propriété privée rurale du Cher</p>
<b>Politiques publiques de référence</b>	<p>Circulaire du Ministère de l'agriculture de l'alimentation et de la pêche du 14/02/2008, loi Grenelle 2 du 12/07/2010, loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27/07/2010.</p>
<b>Évaluation</b>	<p>Bilan annuel de mise en application au sein du groupe départemental</p>
<b>Singularité</b>	<p>Cette charte traite successivement des relations et de la complémentarité urbain rural, de la prise en compte de l'agriculture et des espaces naturels dans l'urbanisme et les aménagements, des constructions en zone agricole et des dispositifs de protection pouvant être mis en place.</p>
<b>Contacts</b>	<p>DDT 18 M. Yann Goalabré Tél : 02 34 34 61 42 Chambre d'Agriculture, M. Lamy Tél : 02 48 23 04 00</p>
<b>Rédacteur</b>	<p>Correspondant Développement Durable au SIDDD – DDT 18 Etienne ZAWISLAK / Tél : 02 34 34 62 48</p>